SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
Section locale de Montréal

CONVOCATION

Mercredi, le 25 août 2021, à 18h30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIRTUELLE

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'assemblée générale;
- Adoption et signature du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2021;
- Demandes d'admission des nouveaux membres;
- Rapport mensuel du secrétaire-trésorier sur l'état de variation de la caisse générale des mois de juin et juillet 2021;
- Rapport du Comité exécutif du 20 août 2021;
- Mise en nomination des déléguées syndicales et des délégués syndicaux;
- Résultat et assermentation : élection au poste de 3e vice-président(e);
- Rapports des réunions des comités suivants :
  - Comité éducation et étude de la législation;
- Résolutions;
- Démissions;
- Affaires générales;
- Levée de l'assemblée.

AVIS : Conformément à l'article 537 a) des règlements de la Section locale de Montréal, un avis est donné aux membres qu'il y aura une mise en nomination, lors de l'assemblée générale des membres du 29 septembre 2021, aux postes qui sont actuellement vacants, soit celui de directrice/directeur du Comité éducation et étude de la législation, ainsi que celui de secrétaire-archiviste.

N.B. : Selon l'article 504 des règlements de la Section locale de Montréal, pour être éligible à un poste de dirigeante ou dirigeant du Comité exécutif de la Section locale de Montréal du Syndicat, il faudra avoir assisté à au moins trois (3) assemblées générales, et ce, au cours des onze (11) assemblées générales précédant l'élection, y compris l'assemblée générale de la mise en nomination.

AVIS DE MOTION : Lors de l'assemblé du 25 août 2021, il y aura une première lecture des articles 207, 210, 216, 218, 220, 223, 224, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 236, 241, 243 et 245 du règlement local. Les documents pertinents seront disponibles lors de l'assemblée générale.

NOTA : Seuls les membres en règle de la Section locale de Montréal s'étant inscrit préalablement par courriel sont admis à l'assemblée virtuelle. (Durée maximale : 3 heures 30 minutes, référence article 801 des règlements)

Les membres désirant obtenir une libération syndicale sans solde pour assister à l'assemblée générale doivent contacter le confrère François Senécal au (514) 593-3953, poste 226, et ce, au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée.

CONSULTEZ L'ANNEXE POUR LES DÉTAILS SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIRTUELLE AVEC LA PLATEFORME *TEAMS*.

François Kirsch
Secrétaire-trésorier, STTP-Section locale de Montréal
FK/af sepb-574

Montréal, le 21 juillet 2021/ **181**